

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

République Démocratique du Congo



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

6729, Av. de l'OUA Ngaliema, BP 7248,
Kinshasa, République Démocratique
du Congo

Tél : +243 99 60 41 000

E-mail : CODKI@unhcr.org

Jun 2022



Table des Matières

I. Résumé	3
I.1. Protection de l'enfance	3
I.2 Allégations violation de la résolution 1612.....	3
I.3 Violences basées sur le Genre.....	4
I.4. Profil des victimes.....	4
I.4 Profil des présumés auteurs	4
I.5 Réponse	5
II. Mouvements de la population.....	5
III. Développements majeurs de protection par Province	6
2.1. Ituri	7
2.2. Nord Kivu.....	8
2.3. Sud Kivu- Maniema/ Kabambare.....	8
2.4. Tanganyika	9
IV. Analyse comparative	10
4.1. Evolution des tendances	10
4.2. Tendances des incidents entre Mai et Juin	11
4.3. Tendances des incidents par territoires	12
V. Recommandations	12

I. Résumé

- **6954** incidents de protection rapportés au mois de juin 2022, soit une diminution de 7.76% comparativement au mois de mai 2022. Cette diminution est enregistrée en Ituri (16.9%) comparé aux incidents du mois de mai. Elle se justifierait par une légère accalmie observée dans la province d'Ituri. En revanche, une augmentation est signalée au Tanganyika (9.1%), Sud Kivu (4.3%) et au Nord Kivu (3.5%) du fait de l'activisme des groupes armés¹ et des opérations de sécurisation conduites par les FARDC contre l'activisme du M23.
- Comparativement aux données du mois de mai 2022, les six territoires de l'Ituri ont enregistré une diminution alors que ceux du Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika sont en augmentation à l'exception de Lubero au Nord Kivu et Shabunda au Sud Kivu.
- De ces incidents, 55% des cas se rapportent aux droits à la propriété dont 25% des cas de pillages et 23.2% des cas d'extorsion des biens contre 45% des incidents liés aux droits à l'intégrité physique (24.4%) et à la liberté (20.5%). De ces 45%, l'on note 12% des cas de coups et blessures, 8.3% des cas de VBG, 7.7% des cas de travaux forcés, 6.4% des cas d'arrestation arbitraire, 3.1% des cas de meurtre et homicides, etc.

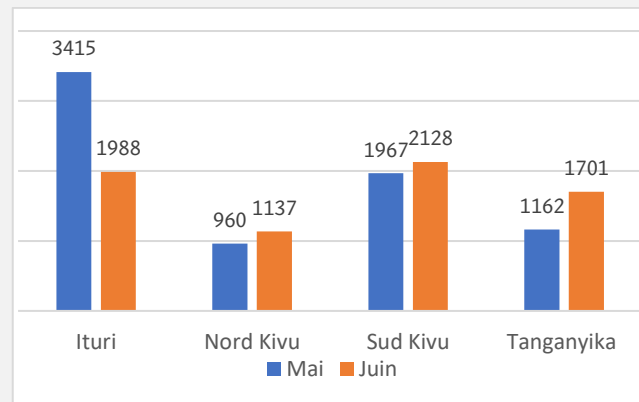
I.1. Protection de l'enfance

- 353 enfants victimes (5%) soit une diminution de 2.7% comparé à mai 2022 parmi lesquels 202 cas contre les filles et 151 cas sur les garçons. Il s'agit de 88 cas au Tanganyika (54 Filles et 34 Garçons), 91 cas en Ituri (75 Filles et 16 Garçons), 130 cas au Sud Kivu (45 Filles et 85 Garçon) et 44 cas au Nord Kivu (28 Filles et 16 Garçons). Ces incidents portés principalement sur les filles seraient liés aux cas de viols.
- Il y a notamment, 95 cas de viol, 64 cas de recrutement forcé, 31 cas de mariage forcé, 39 cas des conflits de limites, 17 cas d'agression sexuelle et 19 cas d'enlèvements, 18 cas d'extorsion des biens et 9 cas d'homicides.
- Il y a besoin d'analyser les cas de conflits des limites qui ont affectés les enfants, plus particulièrement dans le Tanganyika (39 cas). Il faut bien cerner les risques secondaires et proposer des mesures de mitigation pour le bien être des enfants.

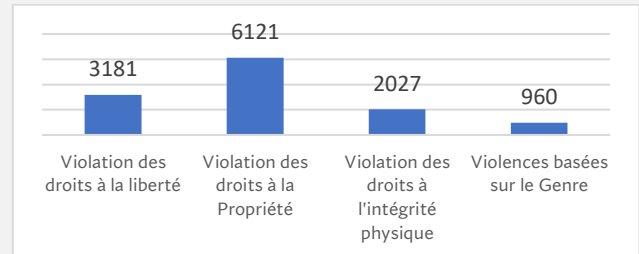
I.2 Allégations violation de la résolution 1612

- 156 cas d'allégations des violations de la Résolution 1612 rapportées soit 11 cas de moins qu'en mai 2022. Il s'agit de 89 cas Sud Kivu, 42 cas au Nord Kivu et 25 cas en Ituri. Les cas de recrutement ou d'utilisations des

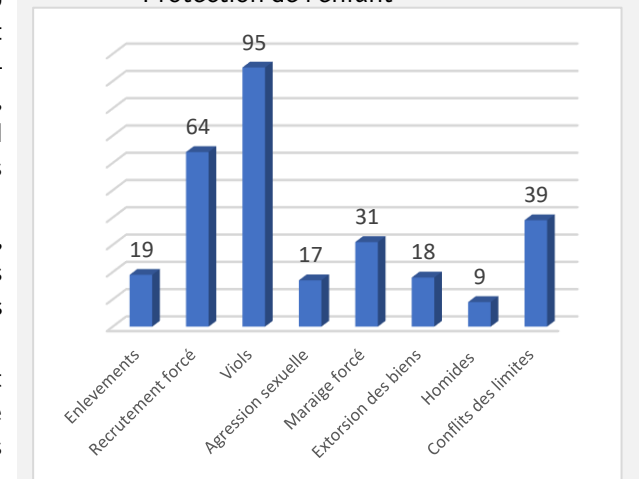
Tendances par province



Catégorie des incidents



Protection de l'enfant



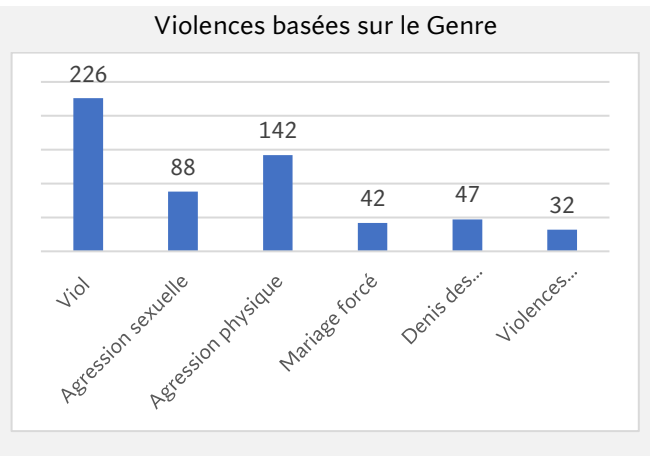
¹. Au Sud Kivu, il y a des vides sécuritaires rapportées dans le secteur d'Itombwe et le territoire de Walungu (villages de Mupoke et Lukoma) occupés par les groupes armés Raiya Mutomboki, Gumino et Maï-Maï. Au Tanganyika, l'on signale la reddition d'environ 50 miliciens combattants Twa de la faction Kahomba sur l'axe Nyemba-Mubwili-Sivano-Kasanga grâce à la société civile aux autorités locales de la chefferie de Tundwa. Une situation qui a facilité un retour d'environ 300 personnes retournées dans les villages Mubwili, Silvano, Tundula, Changa Changa, Katembwe.

NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

enfants sont plus rapportés ; soit 70 cas contre 80 cas en Mai. Il y a également 38 cas de viol et autres actes graves de violence sexuelle, 23 cas d'enlèvements d'enfants, 17 cas de meurtre ou mutilation d'enfant ainsi que 8 cas d'attaques contre des écoles ou des hôpitaux dont 6 cas au Sud Kivu, 1 cas au Nord Kivu et 1 cas en Ituri.

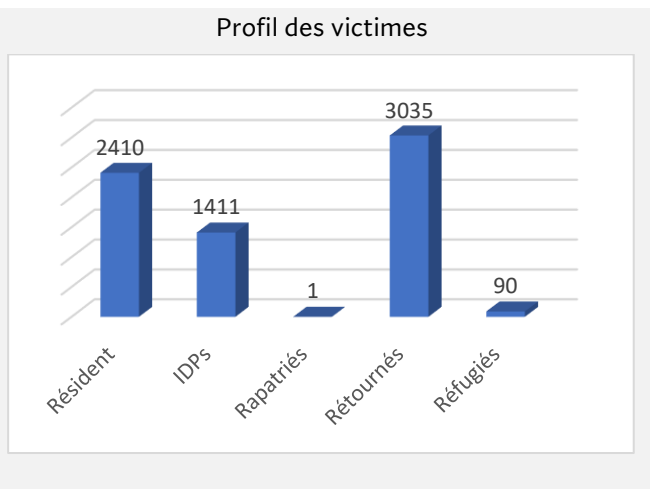
I.3 Violences basées sur le Genre

- 8.3% des cas rapportés concernent les violences basées sur le genre soit 1.9% de plus comparativement aux données du mois de mai. Parmi les incidents, il y a 3.2 % sont des cas de viols, 2% des cas d'agressions physiques, 1.5 % des cas d'agressions sexuelles, 0.7% de cas de dénis des ressources, 0.6% des cas de mariage forcé d'opportunités et service et 0.5 % des cas de violences psychologiques.
- Seuls 57.7% des cas de viol rapportés ont été pris en charge au niveau médicale dont 10% dans les 72 heures et 15.6% des cas ont bénéficiés d'une prise en charge psychologique.



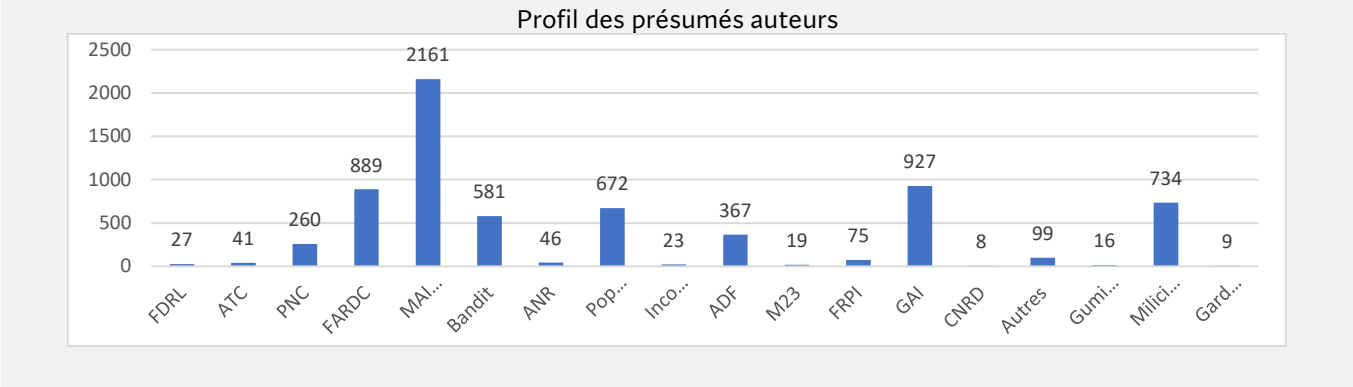
I.4. Profil des victimes

- 6947 victimes touchées par les incidents de protection dont 5295 victimes de sexe masculin et 1659 victimes de sexe féminin. La tranche d'âge la plus touchée est celle de 18 à 59 ans avec 6331 cas suivi des enfants (0 à 17 ans) avec 304 cas ainsi que 270 cas sur les personnes âgées de 60 ans et plus.
- L'analyse des données fait ressortir que les enfants de 0 à 17 ans ont été moins affectés au courant du mois de juin comparativement à la période précédente, soit 5% de l'ensemble des victimes contre 11.5% du mois de mai. La plupart des incidents ont été perpétrés soit sur la route vers les marchés, dans les champs, les domiciles de la victime et présumé auteur etc.



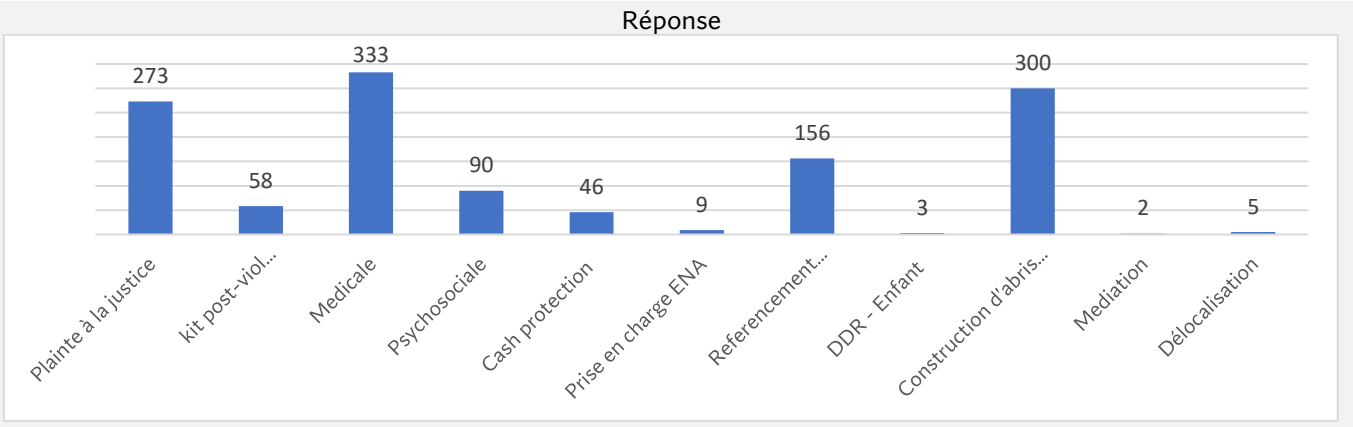
I.4 Profil des présumés auteurs

- 51.1% des incidents ont été perpétrés par les groupes armés nationaux et étrangers aux rangs desquels, il y a les Mai Mai, FDLR, CNRD, Gumino, ADF, M23, FRPI et d'autres groupes armés inconnus. L'on rapporte particulièrement que les Mai Mai avec 2161 cas et des groupes armés inconnus avec 2063 cas occupent la 1^{ère} position. Une augmentation est observée chez des miliciens Twa avec 734 cas soit 285 cas de plus qu'en mai et le M23 avec 19 cas contre 3 cas en mai.
- Les autorités civiles et les forces de sécurité et de défense malgré la diminution comparativement au mois de mai, seraient responsables de 17.7% des incidents dont 889 cas attribués aux FARDC soit 319 cas de moins qu'en mai, 260 cas pour la PNC soit 70 cas de plus qu'en mai, 48 cas pour les agents de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) soit 18 cas de plus qu'en mai et 41 cas par les autorités civiles soit 17 cas de plus qu'en mai alors que la population civile et des inconnus seraient responsables de 695 cas contre 662 cas en mai.



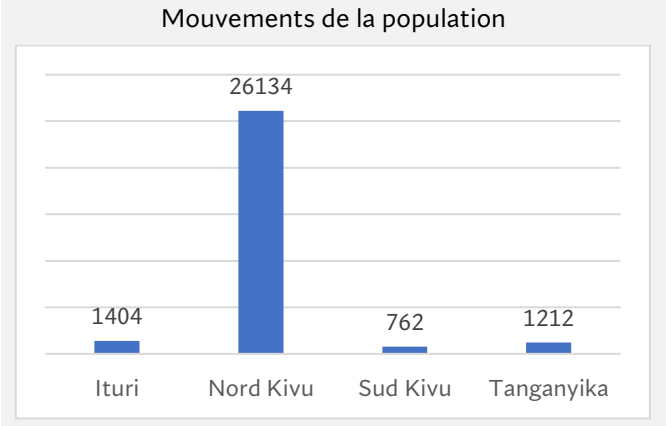
I.5 Réponse

- 333 survivant(e)s de VBG ont bénéficié de la prise en charge medicale dont 58 cas pour les PEP Kits dans les 72 heures, 273 cas bénéficiaires d'un appui en Justice (plaintes & conseils), 300 cas bénéficiaires des abris transitionnel de protection, 156 cas d'allégations 1612 referés au mécanisme de suivi et de rapportage (MRM), 90 cas bénéficiaires d'une prise en charge psychosociale, 46 cas du cash protection, 5 cas bénéficiaires des mesures de délocalisation etc.



II. Mouvements de la population

- 26.134 ménages soit 147.560 personnes déplacées au Nord Kivu parmi lesquels 18.729 ménages soit 109.870 personnes retournées au Nord Kivu (Beni) en provenance de l'Ouganda et 7405 ménages déplacés internes soit 37025 personnes au Nord Kivu
- En plus, 2.166 ménages soit 10830 personnes retournées au Tanganyika du fait d'une accalmie apparente observée dans les villages d'origine et aux problèmes de survie dans les zones d'accueil. Alors qu'en Ituri, 450 ménages soit 2250 persnnes et au Sud Kivu 762 ménages soit 3810 personnes se sont déplacés.



NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

III. Développements majeurs de protection par Province

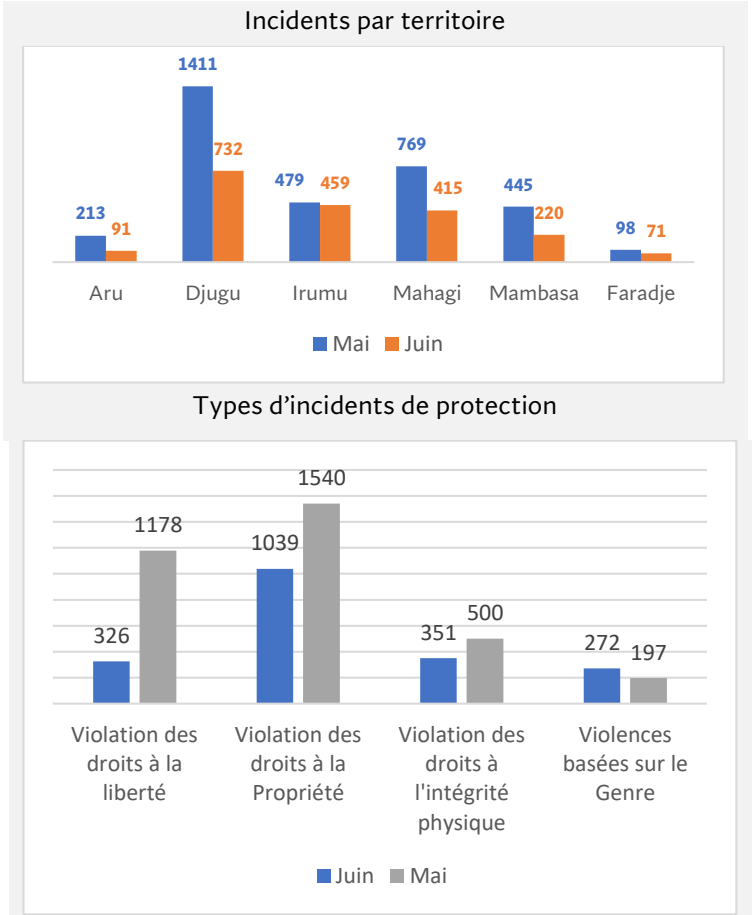
- L'environnement de protection dans les 4 provinces couvertes par ce rapport a été marqué par trois types de menaces protection à savoir ; (1) les conflits armés, (2) les activités criminelles dans toutes les provinces et (3) une agitation sociale caractérisée par les tensions intercommunautaires.
- En ce qui concerne les conflits armés, l'on note au Nord Kivu, un activisme du M23 et d'autres groupes armés nationaux et étrangers contre les FARDC alors qu'en Ituri, les groupes armés Zaïre, CADECO, FRPI, ADF etc restent actifs et lancent des attaques contre les civils et les FARDC et ce, malgré l'adhésion officielle de la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO) et de toutes ses factions au processus de paix lancé lors de la réunion de Nairobi avec les groupes armés. Dans le Sud Kivu, les Maï-Maï Malaïka, Raiya Mutomboki, Gumino sont à la base de plusieurs incidents surtout, les menaces que représentent le retour d'un leader d'un groupe armé (Raiya Mutomboki) dans ses anciens bastions (Kiluma et carré minier de Kampangu). Le Tanganyika reste affecté par l'activisme des Milices Twa, Maï-Maï Apa na Pale et alliés.
- Les activités criminelles persistent dans toutes les provinces alors qu'une agitation sociale caractérisée par des tensions intercommunautaires a été signalée au Tanganyika (entre les communautés Twa et Bantou), au Sud Kivu (conflit intracommunautaire opposant deux chefs des clans : Bashimwenda et Bashilwamba, au sujet de la gestion du village Amba, dans la localité de Makobola Ile, groupement de Babungwe-Nord/Fizi) sans oublier les tensions entre les communautés Bembe, Fuliru et Nyindu contre les Banyamulenges en territoire de Fizi dénommée « Gumino »).
- Malgré le retour d'environ 18.729 ménages (soit de 109.870 individus) retournés dans plusieurs villages² du territoire de Beni en provenance de l'Ouganda et 2.166 ménages soit 10830 personnes au Tanganyika, des cas de déplacement internes de 8617 ménages soit 43085 personnes au Nord Kivu (7405 ménages soit 37025 personnes), Ituri (450 ménages soit 2250 personnes) et au Sud Kivu (762 ménages soit 3810 personnes) ont été rapportés.
- Il faut signaler que comparativement au mois de mai 2022, il y a une augmentation sensible des cas de retours en Juin au Nord Kivu. Ces retours s'expliqueraient par une accalmie apparente observée dans les villages d'origine mais également, les problèmes de survie dans les zones d'accueil alors que les déplacements forcés sont dus à l'activisme des groupes armés et aux opérations militaires réalisées par les FARDC.

². Territoire de Beni dans les villages de Bovata, Gawa, Kamango, Kikawa, Mpoku, Katibombo, Bugando, Mampopio, Kitchanga, Mulopya, Nobili, N'sungu, Kahondo, Lwanoli, Kikura, Kaghando, Kisuhi et Kikin.

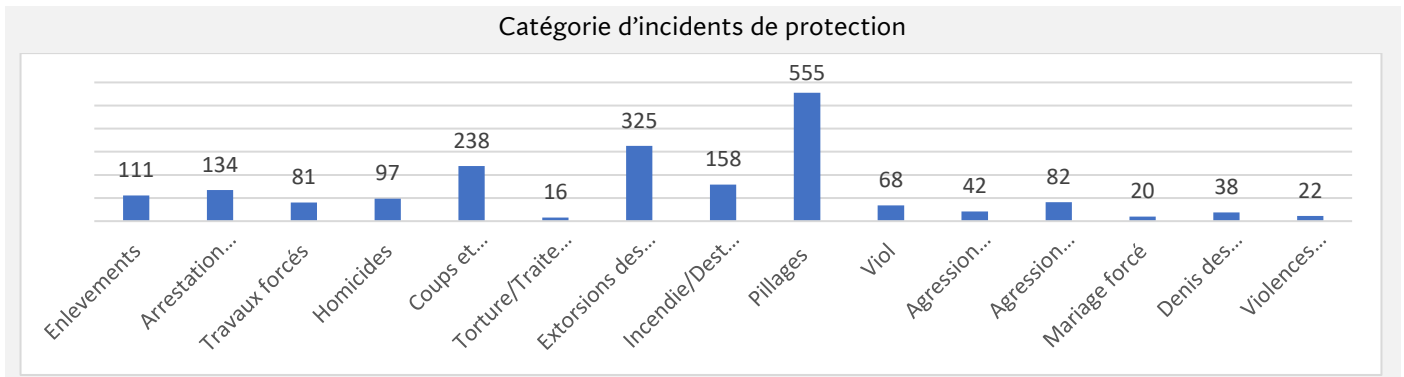
NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

2.1. Ituri

- 1988 incidents de protection rapportés soit 16.9% de moins comparés aux données du mois de Mai 2022. En effet, les six territoires ont enregistré une baisse avec une note plus importante à Aru (91 cas contre 213 cas), Djugu (732 cas contre 1411 cas), Mahagi (415 cas contre 769 cas et Mambassa (220 cas contre 445 cas).
- L'adhésion officielle de la Coopérative du groupe armé dénommée « Développement du Congo » (CODECO) et de toutes ses factions au processus de paix aurait contribué à l'amélioration de l'environnement de protection.
- La diminution des incidents en Ituri en Juin de 26.4% serait considérée comme des progrès positifs de l'état de siège. Par ailleurs, l'on note plusieurs cas de meurtres/homicides contre les retournés dont 44 cas dans les territoires d'Irumu, 18 cas à Djugu parmi lesquels, 3 personnes déplacées par le CADECO/URDPC.
- L'on note la présence des éléments de la Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC) à Irumu centre à Komanda, villages Mangusu, Hohu, Mangiva et Mungaba dans la zone de santé de Komanda en attente du Programme de Démobilisation, Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation (PDDRCS).

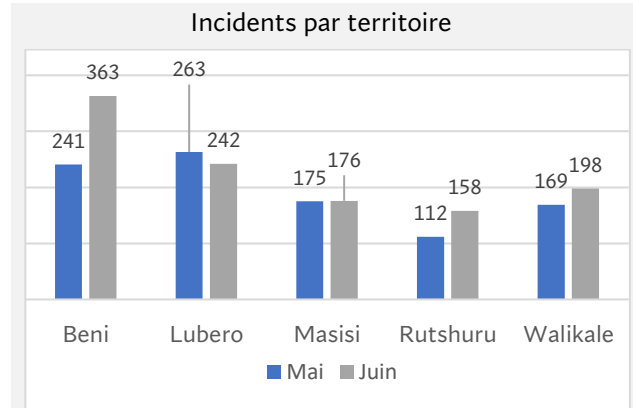


- Tous les six territoires ont enregistré des diminutions et cela se traduit par moins d'incidents relatifs aux droits à la liberté soit 326 cas contre 1178 cas en mai ainsi que les incidents relatifs aux droits à la propriété soit 1039 cas contre 1540 cas en mai. La tendance est la même pour les incidents relatifs aux droits à l'intégrité physique y compris les violences basées sur le genre.

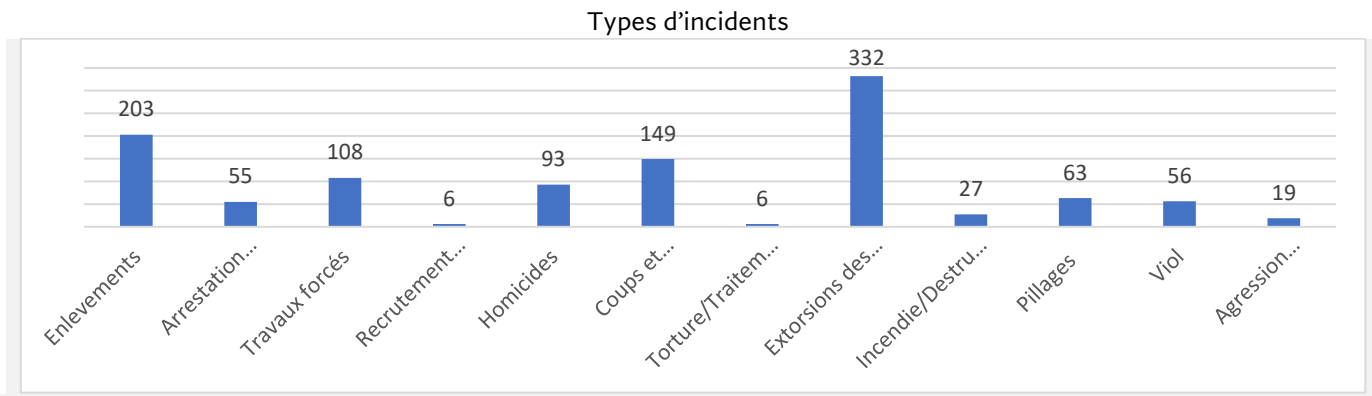


2.2. Nord Kivu

- 1137 incidents de protection rapportés soit 177 cas de plus comparés aux données du mois de mai les territoires de Beni, Masisi, Rutshuru et Walikale ont enregistré des augmentations avec plus d'incidents à Beni. Une dichotomie comparativement aux mouvements retours d'environ 18.729 ménages (soit de 109.870 individus) dans plusieurs villages à Beni.
- La situation de protection s'est également détériorée du fait des affrontements entre les FARDC et des présumés M23 dans le territoire de Rutshuru.



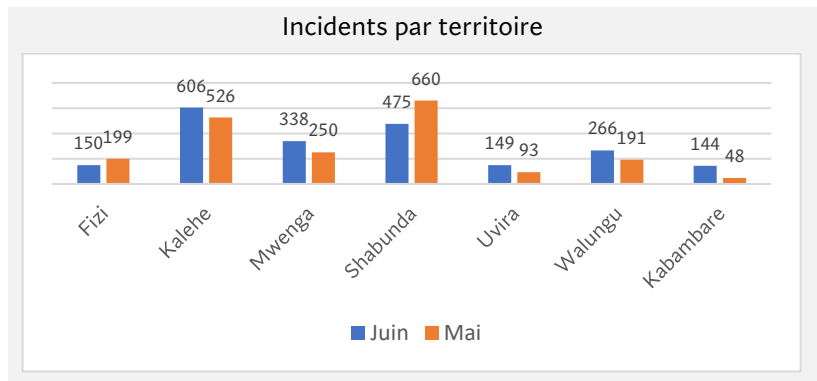
- En dehors de la petite diminution des violences basées sur le genre soit 84 cas contre 93 cas en mai, il y a une augmentation des incidents relatifs aux droits à la liberté soit 373 cas contre 287 cas en mai, des incidents relatifs aux droits à la propriété soit 430 cas contre 377 cas en mai et des incidents relatifs aux droits à l'intégrité physique et à la vie soit 250 cas contre 203 en mai.



- En plus, environ 18729 ménages soit 109.870 personnes retournées au Nord Kivu (Beni) en provenance de l'Ouganda. Ils se sont installés dans les villages de Bovata, Gawa, Kamango, Kikawa, Mpoku, Katibombo, Bugando, Mampopio, Kitchanga, Mulopya, Nobili, N'sungu, Kahondo, Lwanoli, Kikura, Kaghando, Kisuhi et Kikin. Par ailleurs, sur les 7405 ménages soit 37025 personnes déplacées selon trois (3) types de déplacements observés : (i) déplacements forcés, (ii) des mouvements pendulaires et (iii) des mouvements préventifs.

2.3. Sud Kivu- Maniema/ Kabambare

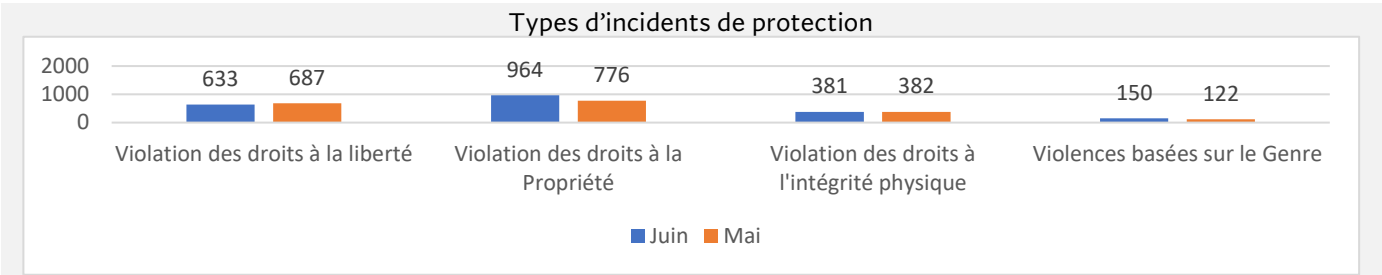
- 2128 incidents de protection rapportés dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema (territoire de Kabambare) soit 167 incidents de plus comparés aux données du mois de mai.
- En dehors des territoires de Shabunda et Fizi qui sont en baisse, les autres entités ont enregistré des augmentations avec plus de cas à Kalehe, Walungu et Kabambare dans le Maniema.



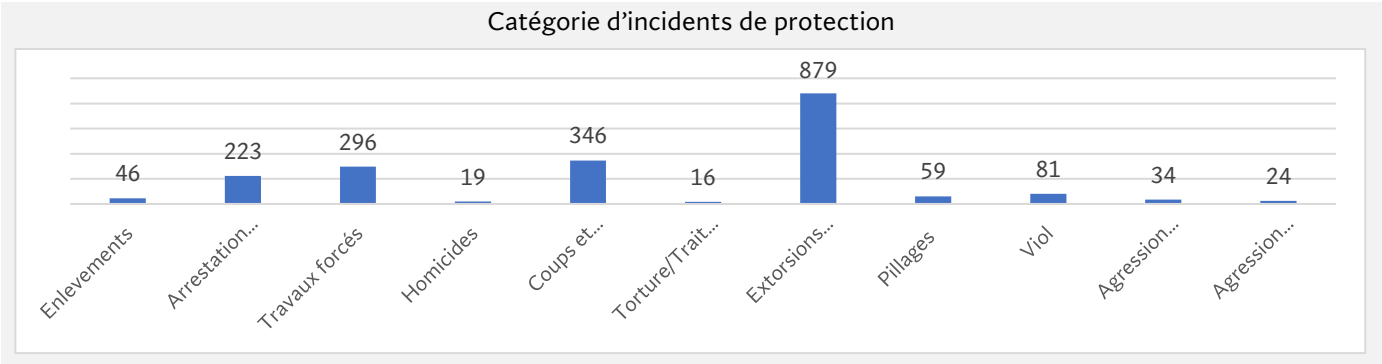
- Tous les incidents de protection sont en augmentation avec plus de cas relatifs aux droits à la propriété soit 964 cas contre 776 cas en Mai parmi lesquels, l'extorsion des biens occupent une place importante. Les autres incidents

NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

tels que les cas relatifs aux droits à l'intégrité physique et ceux relatifs aux droits à la liberté connaissent une légère augmentation.

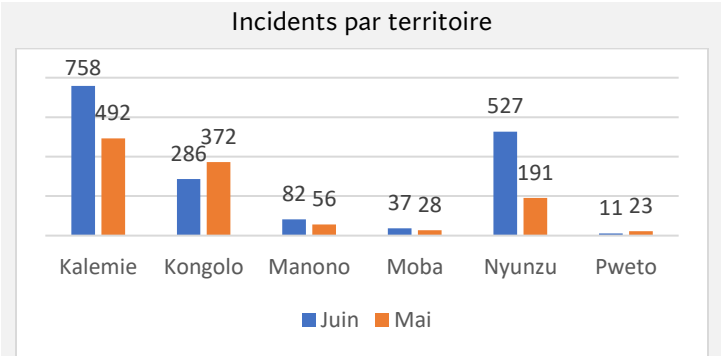


Il ressort des données rapportées que les extorsions des biens, les coups et blessures, les travaux forcés, les arrestations arbitraires, les cas de viol sont de plus en plus rapportés en Juin et Mai 2022. L'on remarque que le territoire de Kambabare dans le Maniema



2.4. Tanganyika

- 1701 incidents de protection rapportés soit 32% de plus comparés aux données du mois de Mai. En dehors des terroires de Pweto, Kongolo et Moba, les autres entités ont été plus affectés avec respectivement 758 cas à Kalemie, 527 cas à Nynzu et 82 cas à Manono.
- L'on note une augmentation des incidents relatifs aux des droits à la liberté au mois de Juin allant de 706 cas à 1246 cas dont la majorité rapporté à Nynzu et Kalemie
- L'analyse des incidents renseigne que la situation se détériore et surtout, 39 cas des conflits liés aux limites impliqueraient des enfants. En plus, les incidents relatifs aux droits à l'intégrité physique sont en augmentation avec 116 cas des coups et blessures alors que les cas des violences basées sur le genre n'ont pas connus un grand changement.

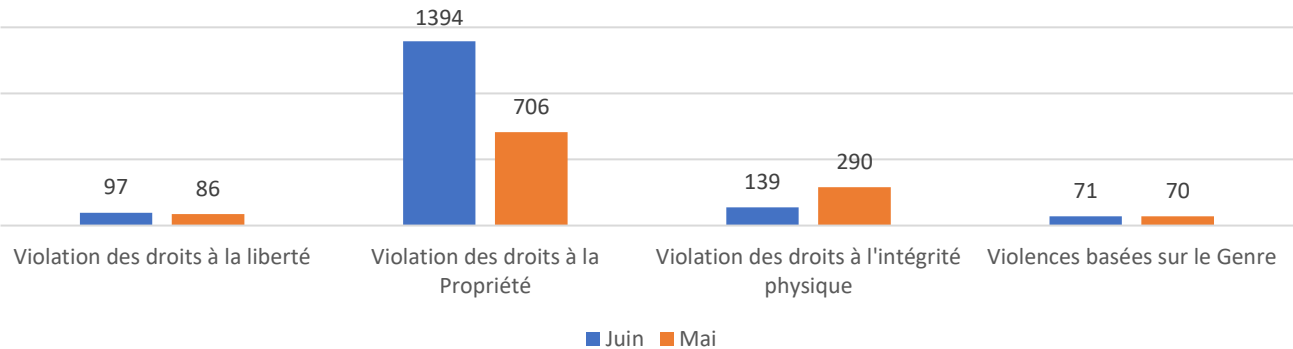
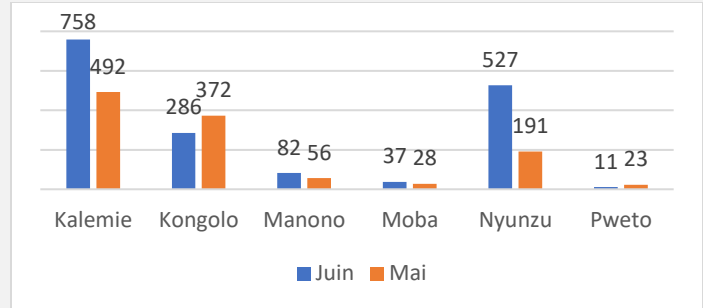


Types d'incidents de protection

NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

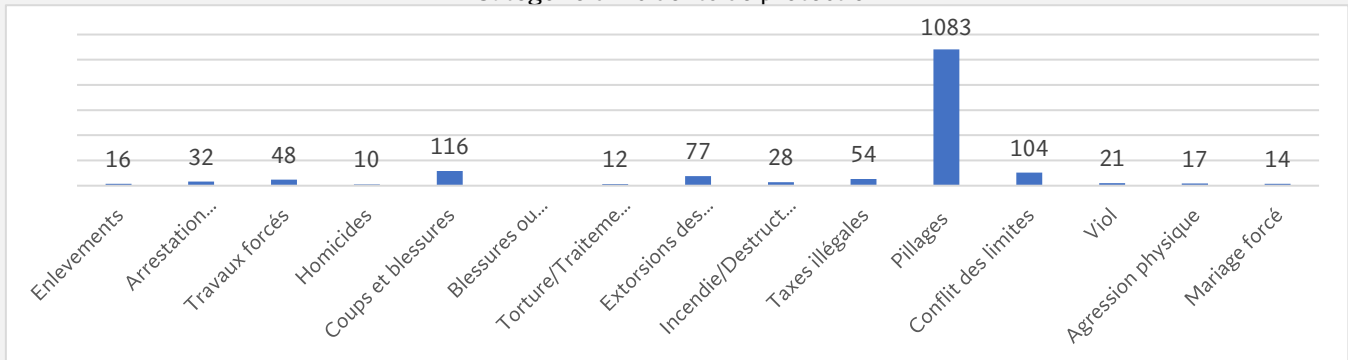
- 1701 incidents de protection rapportés soit 32% de plus comparés aux données du mois de Mai. En dehors des terroires de Pweto, Kongolo et Moba, les autres entités ont été plus affectés avec respectivement 758 cas à Kalemie, 527 cas à Nynzu et 82 cas à Manono.
- L'on note une augmentation des incidents relatifs aux des droits à la liberté au mois de Juin allant de 706 cas à 1246 cas dont la majorité rapporté à Nynzu et Kalemie

Incidents par territoire



- La tendance n'a pas profondément changé ces deux derniers mois car la prédominance des incidents relatifs aux droits à la propriété persiste avec des cas de pillages, des conflits des limites alors que les incidents relatifs aux droits à l'intégrité physique connaissent une légère augmentation soit 116 cas des coups et blessures, etc. Les cas des VBG restent constants allant de 67 cas à 71 cas en Juin 2022.

Catégorie d'incidents de protection



IV. Analyse comparative

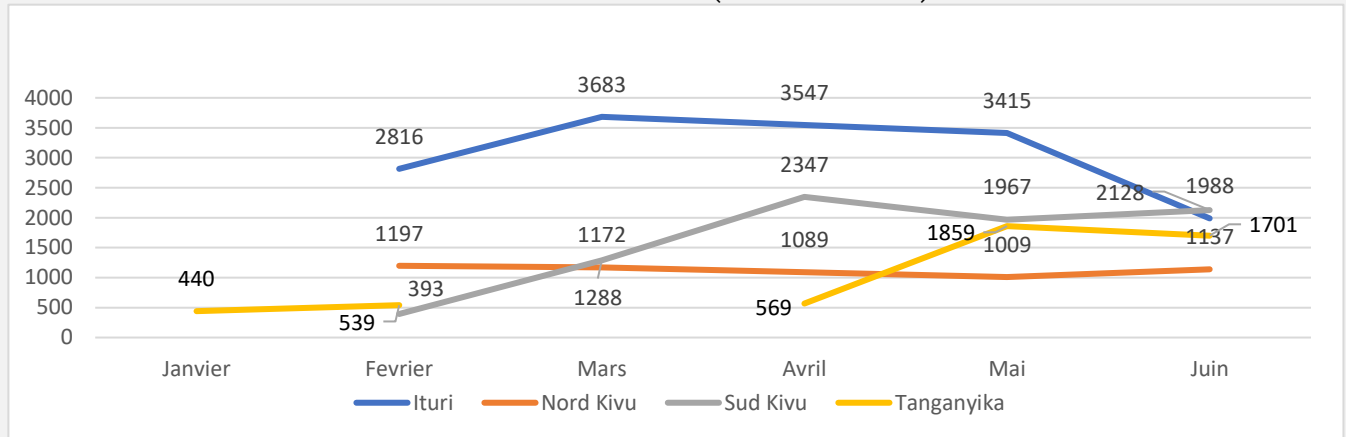
4.1. Evolution des tendances

- L'évolution des tendances pour les provinces démontre une situation variée d'une province à l'autre. Il y a des provinces où des augmentations des incidents en Février à Avril 2022, une légère diminution en mai avant une nouvelle augmentation en juin 2022. Toutes les provinces exceptée Ituri sont en augmentation en juin 2022.
- Plus particulièrement, les tendances en Ituri sont stables durant les 3 premiers mois (Mars, Avril et Mai). Il y a en revanche, une baisse considérable en juin et cela se justifierait par les actions de réponse développées par les autorités dans le cadre de l'Etat de siège. Dans la province du Tanganyika, les tendances ont connu une augmentation en avril, mai et Juin avec une certaine stabilité en Janvier et Février alors qu'au Sud Kivu, l'on note un niveau faible en Février suivi d'une nette augmentation en mars et avril.
- Le semestre se clôture avec une légère baisse en mai et Juin. Au Nord Kivu, les tendances sont presque statiques et n'ont pas atteint la barre 1200 incidents et ce, malgré l'activisme des groupes armés. De façon NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

générale, ces tendances dénotent que des efforts sont faits mais restent à améliorer auprès des autorités, garant légal de la protection et sécurité des populations. Pour rappel, l'article 4 de l'ordonnance N21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de Siège sur une partie du territoire de la RDC mentionne qu'aucune dérogation ne sera faite au droit à la vie.

- Il échet de préciser que toutes les provinces ont connu une période creuse liée soit changement de partenaires et/ou de déploiement des équipes, raison pour laquelle, l'Ituri et le Nord Kivu n'ont pas rapporté en Janvier 2022 ; le Tanganyika et le Sud Kivu en Mars 2022.

Evolution des tendances (de Janvier à Juin)

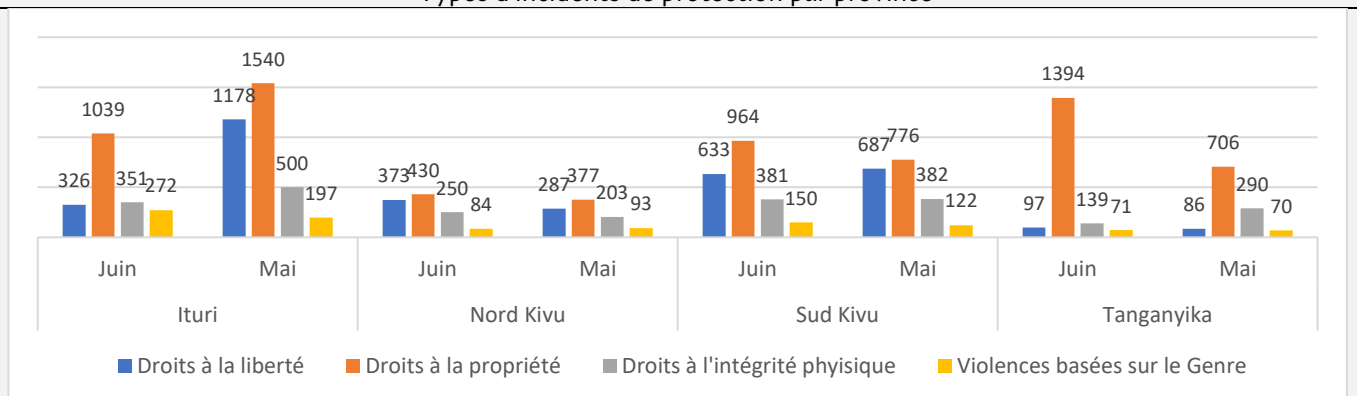


- Les tendances dans les provinces en Etat de siège est variée et ce, malgré l'appui de l'armée Ougandaise. A la lecture et analyse du diagramme ci-dessous, il faut noter que l'Ituri sur les six mois n'a pas connu une période de stabilité à moins cette baisse sensible de juin couronne tous les efforts déployés en réponse aux menaces des groupes armés. Ainsi, les tendances sont en régression dans les territoires de Mamabassa, Faradje et Aru alors qu'en Irumu, Mahagi et Djugu les tendances étaient en constantes augmentation avant une légère baisse de mai à Juin.
- Au Nord Kivu, une baisse dans les territoires a été observée depuis mars à mai avant une augmentation en juin. Il convient de signaler également que plus d'incidents ont été perpétrés au domicile de la victime (37%), 23% sur la route, 22% dans le champ/ forêt, 3% au domicile du présumé auteur et 1% au centre médicale.

4.2. Tendances des incidents entre Mai et Juin

- Une analyse sur les deux mois couverts par ce rapport fait ressortir une augmentation des incidents relatifs aux droits à la propriété suivi des ceux relatifs aux droits à la liberté et à l'intégrité physique. La violation au droit à la propriété serait due aux mouvements retours de PDI observés dans ces localités. Au niveau des violences basées sur le genre, il y a une augmentation en mai et juin en Ituri et Sud Kivu. L'on note une certaine stabilité dans toutes les provinces malgré les changements minimes variant entre 1 à 20 incidents.

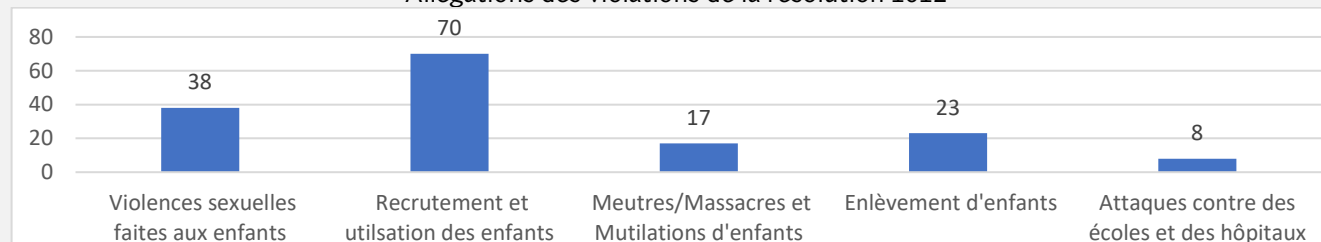
Types d'incidents de protection par province



NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

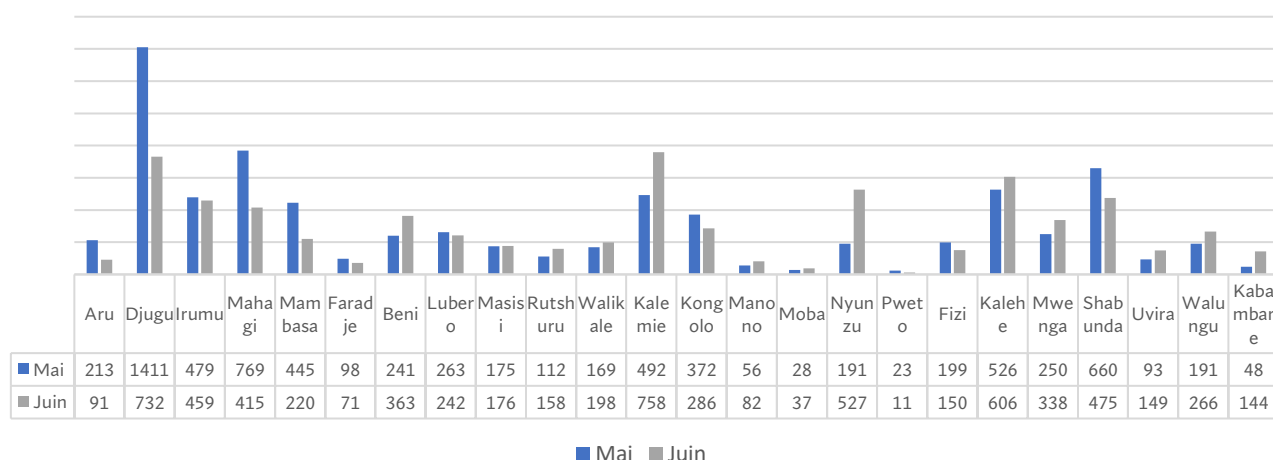
- En ce qui concerne les allégations de violations de la résolution 1612, la province du Sud Kivu compte plus de cas (88 cas) soit 25 cas de plus comparés aux données du mois de mai parmi lesquels, 64 cas de recrutement et utilisation des enfants. Le Nord Kivu a enregistré 42 cas soit 11 cas de moins que ceux rapportés en mai dont 16 cas d'enlèvements d'enfants, 13 cas de violences sexuelles faites aux enfants alors qu'en Ituri, 25 cas ont été signalés soit 12 cas de moins documentés au mois de mai.
- Malgré la diminution de 60 cas comparés à ceux rapportés en mai, il y a plus d'allégations relatives au recrutement et l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés soit 70 cas contre 80 cas en mai, 38 cas de violences sexuelles faites aux enfants soit 18 cas de plus qu'en mai, 23 cas d'enlèvements d'enfants 17 cas de meurtres et mutilations des enfants et 8 cas d'attaques contre des écoles et hôpitaux dont 6 cas au Sud Kivu, 1 cas au Nord Kivu et 1 cas en Ituri.

Allégations des violations de la résolution 1612



4.3. Tendances des incidents par territoires

- L'analyse des incidents de protection par territoire en mai et juin renseigne que les territoires les plus affectés sont ceux de Djugu, Irumu, Mahagi, Mambassa en Ituri, Kalehe et Shabunda au Sud Kivu ainsi que Kalemie au Tanganyika. En Juin, les territoires de Kalemie et Nyunzu au Tanganyika, Djugu et Irumu en Ituri ainsi que Kalehe et Shabunda au Sud Kivu ont été les plus affectés.
- A l'inverse, Faradje et Aru en Ituri, Masisi au Nord Kivu alors que Pweto, Moba et Manono dans le Tanganyika ainsi que Kabambare dans le Maniema, Uvira et Fizi ont enregistré moins d'incidents. Il faut faire remarquer qu'aucune attaque n'a été rapportée contre des sites et centres collectifs en Ituri et au Nord Kivu au mois de juin.



V. Recommandations

- Prendre des mesures idoines dans le cadre du Programme de Démobilisation, Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation (PDDRCS) au profit des éléments de la Force Patriotique et

NB: les informations partagées dans ce rapport sont tirées du protection monitoring des partenaires du HCR et ne reflètent pas la situation générale en RDC

Intégrationniste du Congo (FPIC) à Irumu centre à Komanda et villages Mangusu, Hohu, Mangiva et Mungaba dans la zone de santé de Komanda (MONUSCO/(PDDRCS)

- Que les acteurs en charge de la protection de l'enfant documentent la problématique liée aux enfants victimes des conflits des limites au Tanganyika et prennent des mesures de mitigations pour le bien être des enfants (Cluster Protection/Groupe de Travail GT/PE).
- Mettre en place un cadre de cohabitation pacifique qui réunira les autorités et leaders locaux dans les territoires de Fizi, Uvira (Moyens et Hauts Plateaux), Mwenga (Secteur d'Itombwe et la chefferie de Wamuzimu) et Shabunda (groupement de Bamuguba-Sud) afin de soutenir les pourparlers en cours entre les communautés des territoires d'Uvira et Fizi (Cluster Protection).
- Engager des actions de plaidoyer avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Bureau Conjoint aux Droits de l'Homme et le cluster Protection sur les cas d'homicides/meurtres, recrutement et enlèvement d'enfants, les cas de torture et traitement inhumain auprès des autorités nationales (Cluster protection).
- Engager des actions de plaidoyer auprès du commandant des opérations Ushujaa pour le renforcement et l'adaptation des patrouilles sur l'axe routier Beni- Kasindi et Oicha-Eringeti (FARDC/MONUSCO).
- Planifier pour chaque province, à l'endroit des autorités, des forces loyalistes (PNC, FARDC), de la section militaire et policière de la MONUSCO, des séances de sensibilisations relatives au maintien du caractère civil et humanitaire des sites et centres collectifs en vue d'améliorer la protection des populations civiles. (Cluster CCCM/Cluster Protection)